

Envoyé en préfecture le 14/02/2025 Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID: 056-200067932-20250106-250206\_DEL02-DE

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 6 FEVRIER 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 janvier 2025, s'est réuni **le jeudi 6 février 2025, à** 18H00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

#### **Etaient présents:**

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES

ARZON : Catherine LECLERC

BADEN : Patrick EVENO

BRANDIVY : Guillaume GRANNEC

ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN

GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO

: Philippe LE BERIGOT **ILE-AUX-MOINES** : Jean LOISEAU ILE D'ARZ : Denis BERTHOLOM LARMOR-BADEN LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI : Yves DREVES LE BONO LE HEZO : Guy DERBOIS LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET LOCMARIA-GD CHAMP: Martine LOHEZIC MEUCON : Pierrick MESSAGER MONTERBLANC : Alban MOQUET

PLAUDREN: Nathalie LE LUHERNEPLESCOP: Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAYPLOEREN: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD

SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD

SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC

ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU

SARZEAU : Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS

SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL

SULNIAC : Marylène CONAN

THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE

TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE

VANNES : David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET- Nadine PELERIN - Gérard

THEPAUT - Hortense LE PAPE - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean - Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie

TALMON - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

#### Ont donné pouvoir :

: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Nadine PELLERIN **BADEN ELVEN** : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL **GRAND-CHAMP** : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Guillaume GRANNEC MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET **PLESCOP** : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loic LE TRIONNAIRE **PLOEREN** : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO **PLOUGOUMELEN** : Raynald MASSON a donné pouvoir à Yves DREVES **PLOUGOUMELEN** : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Pascal BARRET SARZEAU : Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Sullivan VALIENTE **VANNES** 

: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT Christine PENHOUET a donné pouvoir à Mohamed AZGAG

Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Monique JEAN

Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE

Envoyé en préfecture le 14/02/2025 Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID: 056-200067932-20250106-250206\_DEL02-DE

# Ont été excusés :

COLPO

: Freddy JAHIER

SURZUR SURZUR : Noëlle CHENOT : Yvan LE NEVE

THEIX-NOYALO

: Christian SEBILLE

## Absents:

SENE

: Anthony MOREL

SULNIAC

: Christophe BROHAN

Envoyé en préfecture le 14/02/2025 Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID: 056-200067932-20250106-250206\_DEL02-DE



-02-

# SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2025

# COMMANDE PUBLIQUE

# SYSTEME D'ACQUISITION DYNAMIQUE POUR L'ACHAT DE VEHICULES NEUFS ET D'OCCASION

#### LANCEMENT DU MARCHE

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Le service Commande Publique propose d'expérimenter une technique d'achat innovante, à savoir le Système d'Acquisition Dynamique (SAD) pour la fourniture et la livraison de véhicules neufs et d'occasion.

Le Système d'Acquisition Dynamique est un système ouvert entièrement électronique permettant de présélectionner des candidats durant toute sa durée de validité. Les candidats seront mis en concurrence, à la survenance du besoin lors de l'émission de chaque marché dit « spécifique », afin qu'ils proposent une offre sur la catégorie de véhicules sur laquelle ils ont candidaté et ont été agréés.

Le choix de recourir au Système d'Acquisition Dynamique en lieu et place de plusieurs autres marchés passés en appel d'offres ouvert dont le dernier s'est avéré infructueux permet de :

- répondre pleinement aux contraintes du marché de l'occasion qui nécessite de la réactivité et de la flexibilité ainsi qu'aux achats de véhicules neufs, étant des fournitures d'usage courant,
- disposer de l'offre la plus compétitive au moment du besoin.

Cette technique d'achat innovante est passée selon la procédure formalisée de l'appel d'offres restreint en application de l'article R.2162-38 du Code de la commande publique, qui en respecte les règles sous réserve des dispositions des articles R.2162-39, R.2162-41 à R.2162-47 et R.2162-49 à R.2162-51 du Code de la commande publique.

Le Système d'acquisition dynamique est prévu pour une durée maximum de deux ans et comprend 4 catégories d'achat :

Catégorie	Désignation	Montant maximum/2 ans
Catégorie 1	Véhicules utilitaires type fourgons neufs	1 000 000 € HT
Catégorie 2	Véhicules utilitaires type fourgons occasions	800 000 € HT
Catégorie 3 Véhicules légers et fourgonnettes neufs		500 000 € HT
Catégorie 4	Véhicules légers et fourgonnettes occasions	400 000 € HT

#### Il vous est proposé:

- de lancer un Système d'Acquisition Dynamique (articles L.2125-1 4° et R.2162-37 à R.2162-51 du Code de la commande publique) pour la fourniture et la livraison de véhicules neufs et d'occasion de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives aux marchés spécifiques conclus dans le cadre du système d'Acquisition Dynamique ;

Envoyé en préfecture le 14/02/2025 Reçu en préfecture le 14/02/2025

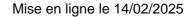
Publié le

ID: 056-200067932-20250106-250206\_DEL02-DE

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président, David ROBO



GOLFE DU MORBIHAN WANNES ACCLUMERATION

Envoyé en préfecture le 14/02/2025 Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID: 056-200067932-20250206-250206\_DEL03-DE

# **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 6 FEVRIER 2025**

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 janvier 2025, s'est réuni **le jeudi 6 février 2025**, à 18H00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

#### Etaient présents :

ARRADON

: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES

ARZON BADEN

: Catherine LECLERC

BRANDIVY

: Patrick EVENO : Guillaume GRANNEC

ELVEN

: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN

**GRAND-CHAMP** 

: Dominique LE MEUR - Julian EVENO

ILE-AUX-MOINES
ILE D'ARZ

: Philippe LE BERIGOT

LARMOR-BADEN

: Jean LOISEAU : Denis BERTHOLOM

LA TRINITE-SURZUR

: Vincent ROSSI

LE BONO

: Yves DREVES

LE HEZO

: Guy DERBOIS

LE TOUR-DU-PARC

: François MOUSSET

MEUCON

LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC

MONTERBLANC

: Pierrick MESSAGER : Alban MOQUET

PLAUDREN

: Nathalie LE LUHERNE

PLESCOP

: Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY

PLOEREN

: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD

SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

SAINT-AVE

: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC

ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

SAINT-NOLFF

: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU

SARZEAU

: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS

SENE

: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL

SULNIAC

C : Marylène CONAN

THEIX-NOYALO

: Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE

TREDION

: Jean-Pierre RIVOAL

TREFFLEAN

: Claude LE JALLE

VANNES

: David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET- Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean - Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie

TALMON - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

#### Ont donné pouvoir :

BADEN

: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Nadine PELLERIN

ELVEN GRAND-CHAMP : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL : Yves BLELINVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEL

LOCQUELTAS

: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR : Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Guillaume GRANNEC

**MONTERBLANC** 

: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE

PLOEREN

**PLESCOP** 

: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO

PLOUGOUMELEN

: Raynald MASSON a donné pouvoir à Yves DREVES

PLOUGOUMELEN SARZEAU : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Pascal BARRET : Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD

THEIX-NOYALO

VANNES

 Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Sullivan VALIENTE
 Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT Christine PENHOUET a donné pouvoir à Mohamed AZGAG

Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Monique JEAN

Jean - Jacques PAGE a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE

Envoyé en préfecture le 14/02/2025 Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID: 056-200067932-20250206-250206\_DEL03-DE

# Ont été excusés :

COLPO

: Freddy JAHIER

SURZUR SURZUR : Noëlle CHENOT

THEIX-NOYALO

: Yvan LE NEVE : Christian SEBILLE

Absents:

SENE

: Anthony MOREL

SULNIAC

: Christophe BROHAN



-03-

# SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2025

# COMMANDE PUBLIQUE

# PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES LOCAUX DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

#### LANCEMENT DU MARCHE

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises doit être lancée, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour un marché de prestations de nettoyage des locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération.

Il s'agit du nettoyage régulier des sites de GMVA et du nettoyage ponctuel des sites de GMVA dont la prestation est effectuée en régie. Il s'agira pour le prestataire retenu d'assurer la continuité de l'entretien des locaux en l'absence du personnel en régie.

Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles L.2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, pour une durée d'un an, reconductible trois fois un an dont le montant maximum de commandes est fixé à 300 000 € HT/an.

Les prestations seront rémunérées sur la base d'un prix forfaitaire par site et de prix unitaires pour les prestations de nettoyage spécifiques.

#### Il vous est proposé:

- de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert (articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique) pour les prestations de nettoyage des locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président, David ROBO



Envoyé en préfecture le 14/02/2025 Recu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID: 056-200067932-20250206-250206\_DEL04-DE

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 6 FEVRIER 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 janvier 2025, s'est réuni le jeudi 6 février 2025, à 18H00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

#### Etaient présents :

ARRADON

: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES

ARZON

: Catherine LECLERC

**BADEN** 

: Patrick EVENO

**BRANDIVY** 

: Guillaume GRANNEC

ELVEN

: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN

**GRAND-CHAMP** 

: Dominique LE MEUR - Julian EVENO

**ILE-AUX-MOINES** 

: Philippe LE BERIGOT

ILE D'ARZ LARMOR-BADEN : Jean LOISEAU

LA TRINITE-SURZUR

: Denis BERTHOLOM

LE BONO

: Vincent ROSSI

LE HEZO

: Yves DREVES

LE TOUR-DU-PARC

: Guy DERBOIS

LOCMARIA-GD CHAMP: Martine LOHEZIC

: François MOUSSET

MEUCON

: Pierrick MESSAGER

MONTERBLANC

: Alban MOQUET

**PLAUDREN** 

: Nathalie LE LUHERNE

**PLESCOP** 

: Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY

**PLOEREN** 

: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD

SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

SAINT-AVE

: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC

ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

SAINT-NOLFF

: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU

SARZEAU

: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS

**SENE** 

: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL

SULNIAC

: Marylène CONAN

THEIX-NOYALO

: Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE

**TREDION** 

: Jean-Pierre RIVOAL : Claude LE JALLE

TREFFLEAN VANNES

: David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET- Nadine PELERIN - Gérard

THEPAUT - Hortense LE PAPE - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean - Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie

TALMON - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

#### Ont donné pouvoir :

**BADEN** 

: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Nadine PELLERIN

**ELVEN** 

: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL

**GRAND-CHAMP** 

: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR : Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Guillaume GRANNEC

**LOCQUELTAS MONTERBLANC** 

: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET

PLESCOP

: Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE

**PLOEREN** 

: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO

PLOUGOUMELEN **PLOUGOUMELEN**  : Raynald MASSON a donné pouvoir à Yves DREVES

SARZEAU

: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Pascal BARRET : Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD

THEIX-NOYALO **VANNES** 

: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Sullivan VALIENTE : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT Christine PENHOUET a donné pouvoir à Mohamed AZGAG

Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Monique JEAN

Jean - Jacques PAGE a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE

Envoyé en préfecture le 14/02/2025 Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID: 056-200067932-20250206-250206\_DEL04-DE

# Ont été excusés :

COLPO SURZUR : Freddy JAHIER : Noëlle CHENOT

SURZUR THEIX-NOYALO : Yvan LE NEVE : Christian SEBILLE

## Absents:

SENE

: Anthony MOREL : Christophe BROHAN

SULNIAC

Publié le

ID: 056-200067932-20250206-250206\_DEL04-DE



-04-

# SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2025

# COMMANDE PUBLIQUE

# ETUDE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DE LA ZAE DE KERMELIN SUR LA COMMUNE DE SAINT-AVE

## MARCHE N° 2024-172

#### ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Jean-Pierre RIVERY présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 2 décembre dernier, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour un marché d'étude de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la ZAE de Kermelin sur la commune de Saint-Avé.

Cette étude de maîtrise d'œuvre a pour objectif de permettre la mise en œuvre des travaux permettant d'optimiser le fonctionnement et l'organisation du parc d'activités. L'aménagement de ce projet implique une forte intégration des questions environnementales, paysagères et une réflexion approfondie sur la gestion des eaux pluviales. La maitrise d'œuvre devra engager les études techniques dans le but d'avoir une qualité et une cohérence dans les aménagements.

A l'issue de la consultation, six offres ont été réceptionnées dans les délais.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres, réunie le 31 janvier dernier, a attribué le marché au groupement ARTELIA / SAS ID UP pour un montant de 183 395,81 € HT se décomposant comme suit :

- mission de maîtrise d'œuvre : 159 170,81 € HT pour un montant estimatif de travaux de 5 877 800 € HT
- mission OPC: 6 000 € HT
- dossiers réglementaires : 18 225 € HT.

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 30 janvier 2025, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement ARTELIA / SAS ID UP ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président David ROBO



GOLFE DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 14/02/2025 Recu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID: 056-200067932-20250206-250206\_DEL05-DE

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 6 FEVRIER 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 janvier 2025, s'est réuni le jeudi 6 février 2025, à 18H00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

#### Etaient présents :

ARRADON

: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES

ARZON **BADEN** 

: Catherine LECLERC : Patrick EVENO

BRANDIVY

: Guillaume GRANNEC

**ELVEN** 

: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN

**GRAND-CHAMP** 

: Dominique LE MEUR - Julian EVENO

**ILE-AUX-MOINES** ILE D'ARZ

: Philippe LE BERIGOT

LARMOR-BADEN

: Jean LOISEAU : Denis BERTHOLOM

LA TRINITE-SURZUR LE BONO

: Vincent ROSSI

LE HEZO LE TOUR-DU-PARC : Yves DREVES : Guy DERBOIS

MEUCON

: François MOUSSET LOCMARIA-GD CHAMP: Martine LOHEZIC : Pierrick MESSAGER

MONTERBLANC

: Alban MOQUET

PLAUDREN

: Nathalie LE LUHERNE

**PLESCOP** 

: Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY

**PLOEREN** 

: Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD

SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

SAINT-AVE

: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC

ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

SAINT-NOLFF

: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU

SARZEAU

: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS

SENE

: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL

SULNIAC

: Marylène CONAN

THEIX-NOYALO

: Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE

**TREDION** 

: Jean-Pierre RIVOAL

TREFFLEAN

: Claude LE JALLE

**VANNES** 

: David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET- Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean - Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie

TALMON - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

# Ont donné pouvoir :

**BADEN** 

: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Nadine PELLERIN

**ELVEN GRAND-CHAMP** 

**PLESCOP** 

: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR

LOCQUELTAS

: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Guillaume GRANNEC

MONTERBLANC

: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET

PLOEREN

: Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loic LE TRIONNAIRE

PLOUGOUMELEN

: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO

**PLOUGOUMELEN** 

: Raynald MASSON a donné pouvoir à Yves DREVES : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Pascal BARRET

SARZEAU THEIX-NOYALO : Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Sullivan VALIENTE

**VANNES** 

: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT Christine PENHOUET a donné pouvoir à Mohamed AZGAG

Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Monique JEAN

Jean - Jacques PAGE a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE

Envoyé en préfecture le 14/02/2025 Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID: 056-200067932-20250206-250206\_DEL05-DE

#### Ont été excusés :

COLPO SURZUR : Freddy JAHIER : Noëlle CHENOT

SURZUR THEIX-NOYALO : Yvan LE NEVE : Christian SEBILLE

# Absents:

SENE

: Anthony MOREL

SULNIAC

: Christophe BROHAN



Envoyé en préfecture le 14/02/2025 Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID: 056-200067932-20250206-250206\_DEL05-DE

-05-

# SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2025

# COMMANDE PUBLIQUE

# REHABILITATION DE LA DECHETERIE DE TOHANNIC A VANNES MARCHE N° 2024-150

# ATTRIBUTION DU MARCHE

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 4 novembre dernier, selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique pour le marché de travaux de réhabilitation de la déchèterie de Tohannic à Vannes.

Les prestations sont réparties en 12 lots définis comme suit :

Lot(s)	Désignation	
01	VRD	
02	Démolition - Gros œuvre	
03	Charpente bois	
04	Couverture Bac Sec	
05	Métallerie	
06	Menuiseries extérieures et intérieures	
07	Cloisonnement - Plafonds - Placo	
08	Carrelage - Faïence	
09	Peinture - Nettoyage	
10	Equipement déchèterie	
11	Plomberie - Ventilation	
12	Electricité courants forts et courants faibles	

A l'issue de la consultation, tous les lots sont pourvus à l'exception des lots n° 5 et 12.

Les lots n° 5 et 12 ont été relancés selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence les 12 et 13 décembre dernier.

Envoyé en préfecture le 14/02/2025 Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID: 056-200067932-20250206-250206\_DEL05-DE

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'appel d'offres, réunie le 31 janvier dernier, émet un avis favorable à l'attribution des marchés aux entreprises suivantes :

Lot(s)	Désignation	Entreprises	Montant € HT
01	VRD	SAS COLAS France	425 870,17 €
02	Démolition - Gros œuvre	SAS JAFFRE	409 500,00 €
03	Charpente bois	CHARPENTES LE TRUDET	41 722,42 €
04	Couverture Bac Sec	SAS ARMOR COUVERTURE BARDAGE	49 585,32 €
05	Métallerie	GA METALLERIE	124 661,00 €
06	Menuiseries extérieures et intérieures	GOUEDARD MENUISERIE SARL	18 639,97 €
07	Cloisonnement - Plafonds - Placo	SAS LE MOUILLEC	16 348,44 €
08	Carrelage - Faïence	SAS ETABLISSEMENTS ANDRIANO	13 349,00 €
09	Peinture - Nettoyage	SASU GOLFE PEINTURE	7 260,97 €
10	Equipement déchèterie	SARL SGR MAINTENANCE	39 072,50 €
11	Plomberie - Ventilation	SARL ETS RYO	17 310,09 €
12	Electricité courants forts et courants faibles	EERI	125 000,00 €
		TOTAL	1 288 319,88 €

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 30 janvier 2025, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec les sociétés nommées ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après avis de la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Préside it, David ROBO



Envoyé en préfecture le 14/02/2025 Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID: 056-200067932-20250206-250206\_DEL06-DE

#### CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 6 FEVRIER 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 janvier 2025, s'est réuni le jeudi 6 février 2025, à 18H00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

#### Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES

ARZON : Catherine LECLERC

BADEN : Patrick EVENO

BRANDIVY : Guillaume GRANNEC

ELVEN : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN

GRAND-CHAMP : Dominique LE MEUR - Julian EVENO

**ILE-AUX-MOINES** : Philippe LE BERIGOT ILE D'ARZ : Jean LOISEAU LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI LE BONO : Yves DREVES LE HEZO : Guy DERBOIS LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET LOCMARIA-GD CHAMP: Martine LOHEZIC MFLICON : Pierrick MESSAGER MONTERBLANC : Alban MOQUET

PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE

PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD

SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD

SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC

ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU

SARZEAU : Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS

SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL

SULNIAC : Marylène CONAN

THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE

TREDION : Jean-Pierre RIVOAL TREFFLEAN : Claude LE JALLE

VANNES : David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET- Nadine PELERIN - Gérard

THEPAUT - Hortense LE PAPE - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean - Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie

TALMON - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

#### Ont donné pouvoir :

**BADEN** : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Nadine PELLERIN **ELVEN** : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL **GRAND-CHAMP** : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Guillaume GRANNEC MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET **PLESCOP** : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE **PLOEREN** : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO **PLOUGOUMELEN** : Raynald MASSON a donné pouvoir à Yves DREVES **PLOUGOUMELEN** : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Pascal BARRET : Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD

SARZEAU : Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD

THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Sullivan VALIENTE

VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT

Christine PENHOUET a donné pouvoir à Mohamed AZGAG

Olivier LE DDIN - desert a constant district LEAN

Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Monique JEAN

Jean -Jacques PAGE a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE

Envoyé en préfecture le 14/02/2025 Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID: 056-200067932-20250206-250206\_DEL06-DE

# Ont été excusés :

COLPO

: Freddy JAHIER

SURZUR

: Noëlle CHENOT

SURZUR

: Yvan LE NEVE

THEIX-NOYALO

: Christian SEBILLE

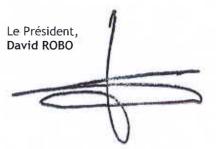
#### Absents:

SENE

: Anthony MOREL

SULNIAC

: Christophe BROHAN





-06-

# SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2025

# COMMANDE PUBLIQUE

# ACQUISITION DE BACS ROULANTS POUR LA DIRECTION PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

#### MARCHE N° 2024-182

#### LANCEMENT DU MARCHE

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises doit être lancée, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour l'acquisition de bacs roulants pour la Direction Prévention et Gestion des Déchets.

Le marché est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles L.2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique, pour une durée d'un an, reconductible trois fois un an.

Les prestations sont réparties en trois lots définis comme suit :

Lot(s)	Désignation	Montant de commandes minimum/an	Montant de commandes maximum/an
01	Acquisition de bacs roulants	145 000 € HT	750 000 € HT
02	Acquisition de bacs roulants à 3 roues de 240 et 360 litres	1 000 € HT	25 000 € HT
03	Acquisition de bacs roulants à 4 roues de 400 litres	1 000 € HT	25 000 € HT

Ces montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

#### Il vous est proposé:

- de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert (articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique) pour l'acquisition de bacs roulants pour la Direction Prévention et Gestion des Déchets ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après attribution par la Commission d'Appel d'Offres;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président
David ROBO



Envoyé en préfecture le 14/02/2025 Recu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID: 056-200067932-20250206-250206\_DEL07-DE



## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 6 FEVRIER 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 30 janvier 2025, s'est réuni le jeudi 6 février 2025, à 18H00, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

#### Etaient présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES

ARZON : Catherine LECLERC BADEN : Patrick EVENO BRANDIVY : Guillaume GRANNEC

**ELVEN** : Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN

: Dominique LE MEUR - Julian EVENO GRAND-CHAMP

**ILE-AUX-MOINES** : Philippe LE BERIGOT ILE D'ARZ : Jean LOISEAU LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI LE BONO : Yves DREVES : Guy DERBOIS LE HEZO LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET LOCMARIA-GD CHAMP: Martine LOHEZIC MEUCON : Pierrick MESSAGER MONTERBLANC : Alban MOQUET

PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE

: Loïc LE TRIONNAIRE - Pierre LE RAY PLESCOP : Gilbert LORHO - Bernard RIBAUD PL OFREN

SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD

: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michael LE BOHEC SAINT-AVE

ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC

SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU

: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS SARZEAU SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL

SULNIAC : Marylène CONAN

THEIX-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE

: Jean-Pierre RIVOAL TREDION **TREFFLEAN** : Claude LE JALLE

**VANNES** : David ROBO - François ARS - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Michel GILLET- Nadine PELERIN - Gérard

THEPAUT - Hortense LE PAPE - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean - Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie

TALMON - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Audrey ESSOLA

#### Ont donné pouvoir :

**BADEN** : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Nadine PELLERIN **ELVEN** : Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR LOCQUELTAS : Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Guillaume GRANNEC MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE a donné pouvoir à Alban MOQUET **PLESCOP** : Françoise FOURRIER a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE **PLOEREN** : Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Gilbert LORHO

**PLOUGOUMELEN** : Raynald MASSON a donné pouvoir à Yves DREVES : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Pascal BARRET PLOUGOUMELEN SARZEAU : Roland NICOL a donné pouvoir à Dominique VANARD THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Sullivan VALIENTE **VANNES** : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT

Christine PENHOUET a donné pouvoir à Mohamed AZGAG

Olivier LE BRUN a donné pouvoir à Monique JEAN

Jean - Jacques PAGE a donné pouvoir à Fabien LE GUERNEVE

Envoyé en préfecture le 14/02/2025 Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID: 056-200067932-20250206-250206\_DEL07-DE

# Ont été excusés :

COLPO

: Freddy JAHIER

SURZUR

: Noëlle CHENOT

SURZUR

: Yvan LE NEVE

THEIX-NOYALO

: Christian SEBILLE

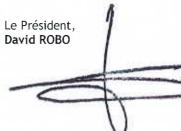
## Absents:

SENE

: Anthony MOREL

SULNIAC

: Christophe BROHAN



Publié le

ID: 056-200067932-20250206-250206\_DEL07-DE



-07-

# SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2025

# COMMANDE PUBLIQUE

# MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE, DE RENATURATION DE LA RIVIERE DU LOC'H ET D'AMENAGEMENTS ANNEXES SUR LE SITE DE L'ETANG DE LA FORET SUR LA COMMUNE DE BRANDIVY

#### LANCEMENT DU MARCHE

Monsieur Michel GUERNEVE présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises doit être lancée, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, pour une mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux de restauration de la continuité écologique, de renaturation de la rivière du Loc'h et d'aménagements annexes, sur le site de l'Etang de la Forêt sur la commune de Brandivy.

Cette mission de maîtrise d'œuvre, d'une durée prévisionnelle de 5 ans, comprend les prestations suivantes :

- les études de projet
- la rédaction des dossiers réglementaires
- la consultation des entreprises
- · la mise en œuvre et le suivi des travaux
- le suivi de la biodiversité.

Le montant de cette mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 300 000 € HT.

#### Il vous est proposé:

- de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert (articles L.2124-2, R.2124-2 1 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique) pour la mission visée en objet ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur le Président David ROBO